

PRENDRE LE CONTRÔLE AUTREMENT

Être bien au travail,
c'est aussi un droit!



38^e Congrès
26 mars au
28 mars 2026

Saint-Hubert, 11 février 2026

AVIS D'ÉLECTION À l'attention de tous les membres

Conformément aux dispositions des statuts et règlement du Syndicat de Champlain (CSQ), lors du Congrès prévu les 26, 27 et 28 mars 2026, il y aura élection aux postes suivants[1] :

- **Présidence**
- **Secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier**
- **Coordonnateur ou coordonnatrice à l'action syndicale (Mobilisation)**
- **Coordonnateur ou coordonnatrice à l'action syndicale (Communication)**
- **Comité de la Constitution et du Règlement**
- **(1 membre par section)**
- **Comité d'enquête (3 membres)**
- **Comité des finances (1 membre par section)**

Les responsables des comités de la vie syndicale :

- **L'action sociopolitique**
- **La condition féminine**
- **La condition des jeunes**
- **La santé et sécurité au travail**
- **Mouvement ACTES**
- **L'éducation syndicale***
- **La formation générale des adultes***
- **La formation professionnelle***

** La procédure habituelle d'élection pour ce comité est temporairement modifiée, sous réserve de l'adoption d'une nouvelle proposition par le Congrès. Le cas échéant, le comité n'aurait pas de personne responsable. Considérez cet aspect en déposant votre candidature pour ce poste.*

Par la présente, le comité d'élection ouvre une période de mise en candidature qui s'étendra :

Du 16 février 2026 au 16 mars 2026 à 16 h

Selon l'article 53 **MISE EN CANDIDATURE**

La mise en candidature doit être faite à l'aide du formulaire prévu à cet effet, indiquant le nom de la candidate ou du candidat, son adresse et le poste visé; y figurent également les signatures de la personne qui propose et de deux (2) autres membres en règle du Syndicat, de même que celle de la candidate ou du candidat qui confirme ainsi son consentement à sa mise en candidature et, advenant son élection, à l'acceptation de la fonction.

Cette mise en candidature doit être acheminée à : ebourrages@syndicatdechamplain.com.

Au plus tard le 16 mars 2026 à 16 h

Les formulaires de mise en candidature sont disponibles sur le site Web du Syndicat, dans la section « Congrès ».

Le jour suivant la clôture de la période de mise en candidature, la présidente ou le président du comité d'élection communique via le site Internet du Syndicat de Champlain, les documents suivants :

- 1) la liste des candidates et candidats;
- 2) la proclamation de l'élection de la seule candidate ou du seul candidat proposé à un poste;
- 3) la proclamation d'un nouvel appel de candidatures au poste qui n'en a reçu aucune selon les délais de clôture prévus et annoncés par le comité d'élection.

Comité d'élection : Elaine Rebts, présidente, des Patriotes, soutien
Isabelle Audy, Marie-Victorin, enseignants
Julie-Kim Fortier, Salaberry, enseignants
Mylène Patino, des Patriotes, enseignants
Caroline Provencher, Marie-Victorin, enseignants

[1] Les fonctions et attributions de chaque poste sont disponibles sur le site Web du Syndicat, dans la section « Congrès ».